



COMMUNE D'ACHÈRES

DP 78005 24 A0030

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **01/05/2024**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux :

- **Modifications des ouvertures**
- **Aménagement d'un espace bureau de 12 m² au sous-sol.**

Monsieur Mamady KOUROUMA

9 Allée Louis Noguères
78260 Achères

Adresse du terrain : **9 Allée Louis Noguères**
78260 Achères

Référence(s) cadastrale(s) : **BB21**

Dossier suivi par : *Marylou Nhari*
Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme et Droit des Sols
urbanisme@mairie-acheres78.fr

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 01/05/2024 un dossier de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis enregistré en mairie sous le n° DP 78005 24 A0030, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 16/05/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- CERFA. Déclaration préalable
- DP1. Un plan de situation du terrain
- DP04. Plan des façades et des toitures
- DP05. Représentation de l'aspect extérieur de la construction
- DP06. Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- DP07. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- DP08. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 16/08/2024, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

À ACHÈRES, le 19/08/2024

Pour le Maire et par délégation,

**La Maire Adjointe chargée du Cadre de Vie, de l'Urbanisme,
des Grands Projets et du Développement Durable,**

Suzanne JAUNETTES

